

2008/8953 - RESTAURATION ET RESTRUCTURATION DU MUSEE GADAGNE – 8, 14 RUE DE GADAGNE - 69005 LYON - OPERATION N° 05 018 523 – MONTANT DE L'OPERATION : 29 922 286 € TTC - MODIFICATION DE MARCHE - LOT 11 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibérations n° 98/2218 du 19 janvier 1998, n° 2001/6183 du 18 janvier 2001 et n° 2003/2727 du 30 juin 2003, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant à 29 922 286 € TTC.

Afin de permettre l'avancement du chantier et la réalisation des prestations des autres corps d'état, certaines modifications doivent être apportées au lot 11 – Chauffage – Ventilation – Plomberie :

Le marché prévoyait la réutilisation d'un brûleur existant. Celui-ci après une période d'inutilisation ne fonctionnait pas ce qui a d'une part occasionné un déplacement supplémentaire du metteur au point et d'autre part nécessité la modification du raccordement gaz pour installer un nouveau brûleur fourni par les services de la Ville.

L'évolution des réglementations et des usages des locaux a entraîné une modification des zonages incendie ce qui a engendré la mise en œuvre de clapets coupe feu supplémentaires.

Par ailleurs, afin de respecter le caractère historique du bâtiment, il est nécessaire de modifier des réseaux de ventilation pour les intégrer dans une contre cloison.

Enfin, pour permettre la mise en œuvre des planchers chauffants et rafraichissants la prise en compte de l'existant induit une reprise des études, la modification des zones de liaisons entre les planchers et les escaliers et la réalisation d'un ravaillage général pour satisfaire aux contraintes réglementaires de mises en œuvre.

En conséquence, le montant du marché est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenants antérieurs HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
200372	11	AXIMA	1 426 468,51	126 498,99	39 594,27	2 055 859,67	11,64

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.»

Vu les délibérations n° 98/2218 du 19 janvier 1998, n° 2001/6183 du 18 janvier 2001 et n° 2003/2727 du 30 juin 2003 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 janvier 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

### **DELIBERE**

1 – Le marché de travaux du lot 11 (n° 200372) est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenants antérieurs HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
200372	11	AXIMA	1 426 468,51	126 498,99	39 594,27	2 055 859,67	11,64

2 – M. le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon en cours – nature 2313, fonction 322, programme 5, opération n° 05 018 523.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE